



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTES :	08
VOTANTS :	33

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU

099/ OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1, L.313-4, L.332-8, L.332-9 et L.332-14.

CONSIDÉRANT qu'afin de faire face à ses besoins et de s'adapter aux nécessaires évolutions indispensables à son bon fonctionnement, la collectivité peut décider de nommer des agents par voie de recrutement, y compris de contractuels le cas échéant, de nommer des agents stagiaires (sur postes permanents avec ou sans concours), mais aussi par voie d'intégration directe (externe ou interne à la collectivité) ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la procédure d'avancement de grade au titre de l'année 2025, des agents ont changé de grade ; il convient donc d'ajuster le tableau des emplois en conséquence en vue de mettre à jour le tableau des emplois suite à des recrutements opérés ou à venir, des nominations par diverses voies et des départs ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de chaque collectivité, dont la délibération précise le grade, ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent,

C'est pourquoi, pour faire face au besoin de recrutement suivant :

- Chargé d'opérations du patrimoine bâti ;
- Responsable adjoint du service documentation-archives ;
- Adjoint au responsable entretien du secteur environnement – Pôle propreté voirie ;
- Assistante de direction pour le service juridique et de la commande publique ;
- Responsable adjoint au directeur de la direction des finances.

et de permettre la continuité du service public, la collectivité a engagé la procédure de recrutement pour ces emplois, et dans le cas de l'absence de candidatures de fonctionnaires en adéquation avec les besoins, elle l'a ouverte aux agents contractuels conformément à l'article L.332-8 (2°) du Code susvisé ;

CONSIDÉRANT que le recrutement pour l'emploi susvisé, dont les missions sont définies par la fiche de poste, seront opérés par référence aux cadres d'emplois suivants :

- Chargé d'opérations du patrimoine bâti : cadre d'emplois des ingénieurs ;
- Responsable adjoint du service documentation-archives : cadre d'emplois des rédacteurs ;
- Adjoint au responsable entretien du secteur environnement – Pôle propreté voirie : cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- Assistante de direction pour le service juridique et de la commande publique : cadre d'emplois des rédacteurs ;
- Responsable adjoint au directeur de la direction des finances : cadre d'emplois des rédacteurs.

La rémunération est fixée par référence aux grilles indiciaires afférentes. Les agents bénéficieront du régime indemnitaire en vigueur correspondant au classement des emplois dans les groupes de fonctions (RIFSEEP).

VU l'avis favorable de la Commission municipale du personnel du 19 novembre 2025,

VU l'avis favorable du comité social territorial du 20 novembre 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 1^{er} décembre 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-adjoint délégué au personnel, aux finances et au logement,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. COLAS),**

DÉCIDE pour le tableau des emplois des fonctionnaires :

Créer :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives ;

Supprimer :

- 1 poste d'attaché ;
- 1 poste de rédacteur ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'adjoint administratif ;
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste de technicien ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
- 4 postes d'agent de maîtrise ;
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- 5 postes d'adjoint technique ;
- 1 psychologue de classe normale ;
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'animateur ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;
- 9 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'adjoint d'animation.

Commune de Champs-sur-Marne – Conseil Municipal du 15/12/2025

Mairie de Champs-sur-Marne – Mail Jean Ferrat – 77 420 CHAMPS-SUR-MARNE

PRÉCISE que le tableau des emplois est modifié ainsi qu'il suit :

Grade	De	Passe à	Différence
Attaché	7	6	-1
Rédacteur	6	5	-1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	11	10	-1
Adjoint administratif	27	25	-2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3	2	-1
Technicien	4	3	-1
Agent de maîtrise principal	12	11	-1
Agent de maîtrise	9	5	-4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	59	53	-6
Adjoint technique	87	82	-5
Psychologue de classe normale	1	0	-1
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	2	1	-1
Educateur des activités physiques et sportives	1	2	+1
Animateur	6	5	-1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	29	28	-1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	29	20	-9
Adjoint d'animation	34	32	-2
TOTAL	327	290	37

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 23/12/2025
publié ou notifié le 23/12/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Le Maire,
Maud TALLET

Le Maire,
Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.